

POL6626 – Gouvernement et corruption

Hiver 2023

Horaire: Mardi 8h30-11h30

Salle C-3134 Lionel-Groulx

Professeur : Denis Saint-Martin

Disponibilité : Mardi 13h-16h

OBJECTIFS

La recherche en sciences sociales a longtemps supposé que la faiblesse relative de la corruption dans les sociétés riches et démocratiques constituait la norme historique absolue, et que sa présence plus forte dans les pays en voie de développement était l'exception. Or, les plus récents travaux suggèrent plutôt que *toutes les sociétés humaines, même les mieux nanties, sont touchées par la corruption*. La grande différence est que certaines ont pu se doter d'institutions, de normes et de mécanismes capables de détecter la corruption avant que celle-ci n'impose, telle une taxe cachée et illégale, des coûts qui limitent le développement économique et le bien-être du plus grand nombre. Comment de telles institutions se développent-elles? Sous quelles conditions historiques, sociales, culturelles, économiques et politiques? Sur quels types de rapports de pouvoir et de configuration d'acteurs reposent-elles? Et surtout, comment faire pour soutenir leur résilience et leur durabilité? Ce séminaire propose un état de la question sur l'étude des causes et conséquences de la corruption dans les pays riches et en développement. Trois objectifs sont visés : (i) se familiariser aux débats théoriques, empiriques et méthodologiques propres à l'analyse des politiques anticorruption; (ii) comprendre les enjeux scientifiques et politiques que posent l'étude et la mesure de la corruption et de l'efficacité des réformes qui visent à la combattre; (iii) mise en pratique des notions discutées en séminaire via la réalisation d'un rapport d'expert-conseil.

EXIGENCES

Le cours comporte trois exigences. La première est la participation active au séminaire. Les étudiants auront à analyser, critiquer et à échanger sur les mérites et limites des travaux devant être lus chaque semaine autour d'un thème ou d'une approche donnée. Différents étudiants seront, à tour de rôle, responsables pour amorcer la réflexion. Ceux-ci devront présenter une évaluation critique des textes, faire ressortir leurs forces/faiblesses, leurs liens avec les autres lectures, et soumettre trois questions pour discussion. Chaque présentation doit durer 10-15 minutes. Vous pouvez, entre autres, aborder les questions suivantes: À quels problèmes, questions théoriques ou empiriques l'auteur veut-il apporter des réponses? Quels sont les arguments ou hypothèses mis de l'avant? Parmi ceux-ci, y en a-t-il qui sont plus importants et d'autres plus secondaires? Quelles sont les approches, démarches et méthodes employées pour les démontrer? Quel est le matériau empirique utilisé ? Ce matériau vous semble-t-il approprié? Les arguments et méthodes utilisés sont-ils convaincants, et pourquoi? Les conclusions s'appliquent-elles à d'autres cas/pays/périodes, lesquels et comment?

Deuxième exigence : la réalisation d'un rapport d'expert-conseil en politique anticorruption destiné aux autorités d'un gouvernement d'un pays (ou d'une juridiction ou d'une organisation) de votre choix. Les étudiants travailleront seul ou en équipe de deux et réaliseront un projet d'analyse et de conseil sur un problème de corruption, sur la solution proposée et les façons de

la mettre en place. Le rapport ne doit pas compter plus de quinze pages (interligne double et excluant la bibliographie) et doit inclure les éléments suivants: (1) une description du problème et de son contexte; (2) les options de réforme, leurs coûts et bénéfices, et l'option que vous recommandez - le tout fondé sur l'étude des expériences comparées et des meilleures pratiques; (3) une revue des défis politiques et institutionnels à relever pour faire accepter votre proposition; (4) une analyse des problèmes susceptibles de surgir durant l'étape de mise en place et une stratégie pour y faire face; (5) un plan de travail global identifiant les principales tâches à accomplir et un calendrier pour leur réalisation, et (si possible) un budget pour l'ensemble du projet. Vous devrez surtout avoir recours à des données primaires publiées par le gouvernement étudié, provenant de rapports/études d'organismes internationaux (OCDE, Banque mondiale, FMI, l'UE) ou d'organismes non-gouvernementaux (*Transparency International*). Votre sujet doit être approuvé au plus tard le 28 février. Enfin, un examen maison aura lieu à la fin du semestre.

- Participation 20%
- Rapport 50% (11 avril)
- Examen maison 30% (18 avril)

PLAN DE LECTURES¹

10 janvier

Introduction: pourquoi la corruption?

Jakob Svensson (2005). « Eight questions about corruption », *Journal of Economic Perspectives* 19 (3), 19-42

17 janvier

Comment définir la corruption?

Mark Warren (2004). « What does corruption mean in a democracy? », *American Journal of Political Science* 48 (2), 328-343

Miller, Seumas (2018). « Corruption », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*

Rothstein, Bo et Aiysha Varraich (2017). « The Evolution of Corruption as a Concept », dans *Making Sense of Corruption*. Cambridge University Press, Chapitre 3, pp.31-57

David P. Redlawsk et James A. McCann (2005). « Popular interpretations of corruption and their partisan consequences », *Political Behavior* 27 (3), 261-282

24 janvier

Les perceptions de la corruption

Philippe Bezès et Pierre Lascoumes (2005). « Percevoir et juger la corruption politique », *Revue française de science politique*, 55 (5), 757-786

S. Andersson et P. Heywood (2009) « The politics of perception: Use and abuse of TI's approach to measuring corruption », *Political Studies* 57, 746-767

¹ Tous les articles et chapitres de livres sont disponibles sur StudiUM.

André Blais, E. Gidengil et A. Kilibarda (2017). « Partisanship, information and perceptions of government corruption », *International Journal of Public Opinion Research* 29 (1), 95-110

Nicholas Charron (2016). « Do corruption measures have a perception problem? Assessing the relationship between experiences and perceptions of corruption among citizens and experts », *European Political Science Review*, 1 (1), 1-25

31 janvier

Que sait-on des causes de la corruption?

Daniel Treisman (2007). « What have we learned about the causes of corruption from ten years of cross-national empirical research? », *Annual Review of Political Science*, 10, pp.211-21

Lorenzo Pellegrini et Reyer Gerlagh (2008). « Causes of corruption: A survey of cross-country analyses and extended results », *Economics of Governance* 9, pp.245-263

Kilkon Ko et Seong-Gin Moon (2014). « The relationship between religion and corruption: are the proposed causal links empirically valid? », *International Review of Public Administration*, 19 (1), 44-62

Nicholas Shaxson (2007). « Oil, corruption and the resource curse », *International Affairs*, 83 (6), 1123-1140

7 février

Le colonialisme et la corruption

Merima Ali, O. Fjeldstad et A. Shifa (2020) « European colonization and the corruption of local elites: the case of chiefs in Africa », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 179 (3), 80-100

Luis Angeles et K. C. Neanidis (2015) « The persistent effect of colonialism on corruption », *Economica*, 82 (326), 319-349

Paul D. Kenny (2015) « Colonial rule, decolonisation, and corruption in India », *Commonwealth & Comparative Politics*, 53 (4), 401-427

Ala'I, Padideh (2000). « The legacy of geographical morality and colonialism: A historical assessment of the current crusade against corruption », *Vanderbilt Journal of Transnational Law*, 33, 877-932

14 février

Les inégalités et la corruption

Jong-sung You (2014) « Land reform, inequality, and corruption: A comparative historical study of Korea, Taiwan, and the Philippines », *The Korean Journal of International Studies* 12 (1), 191-224

Jong-sung You et S. Khagram (2005). « A comparative study of inequality and corruption », *American Sociological Review* 70 (1), 136-157

Bo Rothstein et Eric M. Uslaner (2005). « All for all: equality, corruption, and social trust », *World Politics* 58 (1), 41-72

Camilla Orjuelaa (2014). « Corruption and identity politics in divided societies », *Third World Quarterly*, 35 (5), 753-769

21 février

Le genre et la corruption

V. Alatas, L. Cameron, A. Chaudhuri, N. Erkal et L. Gangadharan (2009). « Gender, culture, and corruption: Insights from an experimental analysis », *Southern Economic Journal* 75 (3), 663-680

Monika Bauhr, N. Charron et L. Wängnerud (2019). « Exclusion or interests? Why females in elected office reduce petty and grand corruption », *European Journal of Political Research*, 58 (4), 1043–1065

Georgina Waylen et R. Southern (2021) « When are women as corrupt as men? Gender, corruption, and accountability in the UK parliamentary expenses scandal », *Social Politics* 28 (1), 119-142

Stockemer, D. et A. Sundström (2019). « Corruption and women in cabinets: Informal barriers to recruitment in the executive », *Governance*, 32 (1), 83-102

28 février – semaine de lectures

7 mars

Les médias et la corruption

M. O. Benediktsson (2010). « The deviant organization and the bad apple CEO: Ideology and accountability in media coverage of corporate scandals », *Social Forces*, 88 (5), 2189-2216.

E. Breit (2009). « On the (re)construction of corruption in the media: A critical discursive approach », *Journal of Business Ethics*, 92 (4): 619-635.

G. Cavender, A. Mulcahy (1998). « Trial by fire: Media constructions of corporate deviance », *Justice Quarterly*, 15 (4), 697-717

N. Charron et P. Annoni (2021). « What is the influence of news media on people's perception of corruption? Parametric and non-parametric approaches », *Social Indicators Research*, 153, 1139–1165

14 mars

Comment étudier la corruption? L'anthropologie et la culture

J. P. Olivier de Sardan (1996). « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique africaine*, (63), 97-116.

David Torsello et B. Venard (2016). « The anthropology of corruption », *Journal of Management Inquiry*, 25 (1), 34-54

Raymond Fisman et Edward Miguel (2006). « Cultures of corruption: Evidence from diplomatic parking tickets », *National Bureau of Economic Research*, Working Paper No. 12312 (Juin)

Tarik Dahou (2002). « Déculturaliser la corruption », *Les Temps Modernes*, 620-621 (4), 289-311

21 mars

Comment étudier la corruption? L'économie politique institutionnelle

J. Cartier-Bresson (1992). « Éléments d'analyse pour une économie de la corruption », *Revue Tiers Monde*, 131, 581-609

D. della Porta et A. Vannucci (2011). *The Hidden Order of Corruption: An Institutional Approach*. Ashgate Publishing, 1-16

Jonathan Hopkin et A. Rodriguez-Pose (2007). « Grabbing hand or helping hand? Corruption and the economic role of the state », *Governance* 20 (2), 187-208

J. G. Lambsdorff, M. Taube et M. Schramm (2005). *The New Institutional Economics of Corruption*. Londres, Routledge, Chapitre 1, 1-15

28 mars

Comment étudier la corruption? Les approches psychologiques et cognitives

Vikas Anand, Blake E. Ashforth et Mahendra Joshi (2005). « Business as usual: The acceptance and perpetuation of corruption in organizations », *The Academy of Management Executive*, 19 (4), 9-23

John M. Darley (2004). « The cognitive and social psychology of contagious organizational corruption », *Brooklyn Law Review*, 70 (4), 1177-1194.

Ronald R. Sims (1992). « Linking groupthink to unethical behavior in organizations », *Journal of Business Ethics*, 11 (9), 651-662

Marina Zaloznaya (2014). « The social psychology of corruption: Why it does not exist and why it should », *Sociology Compass*, 8 (2), 187-202

4 avril

La démocratie contre la corruption?

John Gerring et Strom C. Thacker (2004). « Political institutions and corruption: The role of unitarism and parliamentarism », *British Journal of Political Science* 34, 295-330

Carl Dahlström, V. Lapuente et J. Teorell (2012). « The merit of meritocratization: Politics, bureaucracy, and the institutional deterrents of corruption », *Political Research Quarterly*, 65 (3), 656-668

John G. Peters et Susan Welch (1980). « The effects of charges of corruption on voting behavior in congressional elections », *American Political Science Review* 74 (3), 697-708

Donatella della Porta (2017). « Anticorruption from below: Social movements against corruption in late neoliberalism », *The Open Journal of Sociopolitical Studies*, 10 (3), 661-692

11 avril

Comment se sortir du cercle vicieux de la corruption?

Jo-Anne Gilbert et J. C. Sharman (2016). « Turning a blind eye to bribery: Explaining failures to comply with the international anti-corruption regime », *Political Studies*, 64 (1), 74-89

Patrick Meagher (2005) « Anti-corruption agencies: Rhetoric versus reality », *The Journal of Policy Reform*, 8 (1), 69-103

Anna Persson, Bo Rothstein et Jan Teorell (2013). « Why anticorruption reform fail: Systemic corruption as a collective action problem », *Governance* 26 (3), 449-471

H. Marquette et C. Peiffer (2018). « Grappling with the “real politics” of systemic corruption: Theoretical debates versus “real-world” functions », *Governance*, 31 (3), 499-14

Rappel de règlements pédagogiques

Veillez prendre note que le trimestre se termine le 28 avril 2023 (incluant la période des examens). Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

Absence à un examen

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent-e à une évaluation et fournir les pièces justificatives **dans les sept jours suivant l'absence.**

Délais pour la remise d'un travail

L'étudiant-e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute demande de délai pour la remise d'un travail dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra remettre à temps le travail et fournir les pièces justificatives.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10 points de pourcentage par jour. Cette pénalité est calculée en déduisant 10 points de pourcentage à la note obtenue pour le travail en question. À noter, il s'agit de la politique « par défaut » du Département; les enseignants sont libres d'imposer une pénalité plus élevée s'ils le désirent.

La prévention du plagiat

Le Département porte une attention toute particulière à la lutte contre le plagiat, le copiage ou la fraude lors des examens. Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée.

Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. **Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.**

Le harcèlement, y compris à caractère sexuel

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique de l'Université de Montréal s'engage à créer un milieu accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

Les documents suivants ont des démarches pratiques à suivre :

Si vous pensez que vous vivez du harcèlement : <https://respect.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-vivez-une-situation-difficile/>

Si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :

<https://harcelement.umontreal.ca/obtenir-de-laide/vous-avez-ete-temoin-dune-situation/>

Pour toute autre question : <https://respect.umontreal.ca/accueil/>

Bibliothécaire et règles bibliographiques

N'hésitez pas à profiter des services de Mathieu Thomas, bibliothécaire disciplinaire spécialisé en science politique. Vous pouvez le rejoindre à son bureau (local 3095 de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines, Pavillon Samuel-Bronfman) ou lui envoyer un courriel (m.thomas@umontreal.ca). M. Thomas met aussi à la disposition des étudiants un [Guide internet](#), point de départ idéal pour toute recherche documentaire en science politique.

Tout travail remis dans le cadre de ce cours doit respecter les règles bibliographiques du [Style Chicago \(méthode Auteur-Date\)](#). Pour les règles relatives à la présentation matérielle (numérotation des pages, police de caractères, etc.), se référer au document *Exigences matérielles des travaux*, disponible sur la page d'accueil du [Guide ScPo](#).

Besoin d'écoute? Situation de détresse?

Si vous souhaitez discuter avec des pairs du stress que peut occasionner la vie étudiante, le local du PASPOUM au C-3144 est ouvert (3^e étage, Pavillon Lionel-Groulx). Un ou une étudiant.e formé.e à l'écoute active pourra vous orienter vers des ressources appropriées. Le local du PASPOUM est aussi un espace où vous pouvez déconnecter pendant quelques instants. Consultez les heures d'ouverture et les activités du PASPOUM sur la page Facebook «PASPOUM» . Vous pouvez vous abonner au compte Instagram du même nom pour suivre les actualités.

Comme étudiant vous pouvez faire appel à plusieurs lignes d'écoute ou d'urgence.

Les étudiants.es ont accès à un [service 24 heures/7 jours](#) offert par l'Alliance pour la santé étudiante au Québec. Le numéro est le suivant : 1-833-851-1363.

Vous retrouverez les services d'aide disponibles du le site du Service à la vie étudiante : <https://carrefoursae.umontreal.ca/sante/bien-etre/>

Vous pouvez aussi faire appel à une sentinelle. La sentinelle est un.e employé.e de l'UdeM, formé.e et disponible pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter vers les bonnes ressources. Son accueil est spontané, respectueux et strictement confidentiel. Le service est offert en plusieurs langues.

Bottin des sentinelles : <http://cscp.umontreal.ca/activiteprevention/sentinelle.htm>